

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DICOM 25 Convention de co-organisation de l'exposition intitulée « Stratégique Forêt. Du camp retranché de Paris à la ceinture verte » entre la Ville de Paris et l'Office National des Forêts.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation de l'exposition intitulée « Stratégique Forêt. Du camp retranché de Paris à la ceinture verte » entre la Ville de Paris et l'Office National des Forêts ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de co-organisation de l'exposition intitulée « Stratégique Forêt. Du camp retranché de Paris à la ceinture verte » entre la Ville de Paris et l'Office National des Forêts.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation de l'exposition intitulée « Stratégique Forêt. Du camp retranché de Paris à la ceinture verte » entre la Ville de Paris et l'Office National des Forêts», jointe en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO